

**FONCIER
AMÉNAGEMENT**



Vente d'un terrain à bâtir

Lotissement « le Clos des Rosiers »

Lot n°13

Le Petit Saint-Louis
72400 Cormes

Étude géotechnique préalable (G₁), Phase ES et PGC
Loi ELAN

(conformément à la législation au vigueur au 01/01/2020)



Agence du MANS • 14 Rue de Vienne – 72190 COULAINES
Tél. 33 (0) 2 43 76 86 86 • Fax 33 (0) 2 43 76 86 875 • cebtp.lemans@groupe-cebtp.com

 **GINGER**
CEBTP

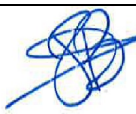
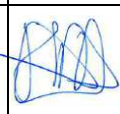
*Foncier Aménagement***VENTE D'UN TERRAIN A BATIR - LOTISSEMENT «LE CLOS DES ROSIERS» - LOT N°13**

Le Petit Saint-Louis - 72400 Cormes

RAPPORT - Etude géotechnique préalable (G1), phases ES et PGC – Loi ELAN

Dossier: OLM2.KC127-2

Contrat : OLM2.K.0259

Indice	Date	Chargé d'affaire	Visa	Vérifié par	Visa	Contenu	Observations
1	30/09/20	Damien BERNARD		David HATEAU		17 pages 1 annexes	

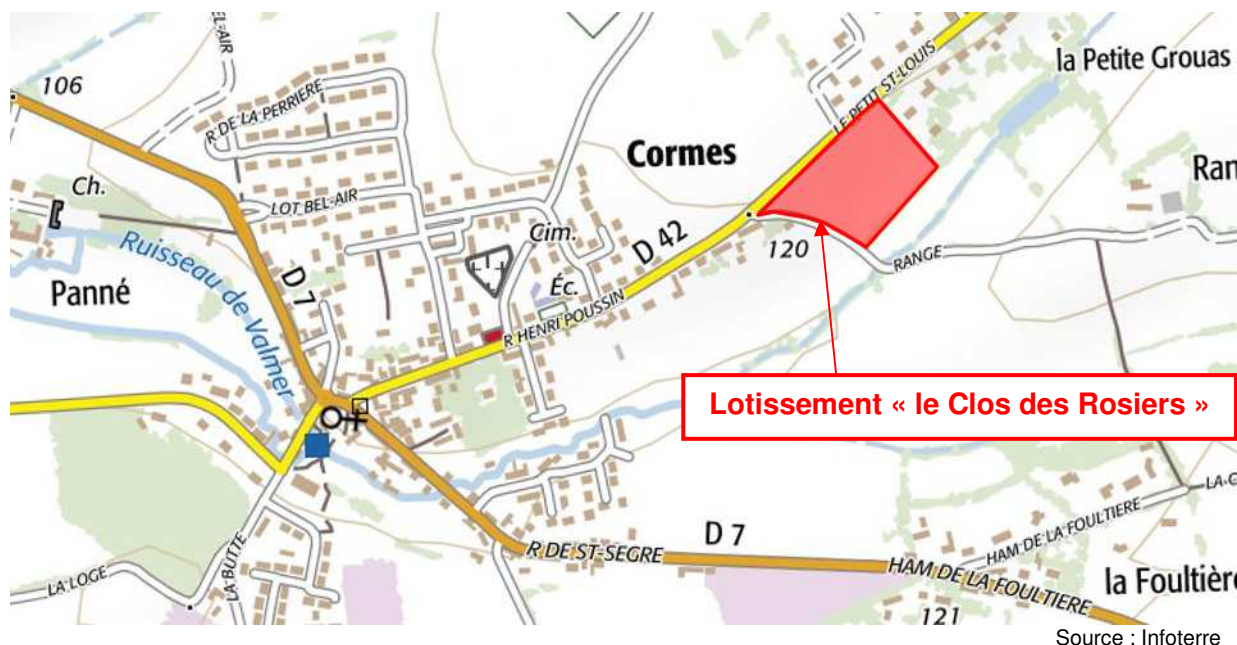
A compter du paiement intégral de la mission, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser à condition de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent et notamment les conditions de validité et d'application du rapport.

Sommaire

1. Plans de situation	4
1.1. Extrait de carte IGN	4
1.2. Image aérienne	4
2. Contexte de l'étude	5
2.1. Données générales.....	5
2.1.1. Généralités.....	5
2.1.2. Intervenants.....	5
2.2. Description du site	5
2.2.1. Topographie, occupation du site et avoisinants	5
2.2.2. Contexte géotechnique	6
2.2.3. Aléas géologiques et géotechniques	6
2.2.4. Contexte sismique.....	7
2.2.5. Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune (source georisques.gouv.fr)	7
2.3. Mission Ginger CEBTP	8
3. Investigations géotechniques	9
3.1. Identification de la parcelle	9
3.2. Implantation et nivellement	9
3.3. Sondages, essais et mesures in situ.....	9
3.3.1. Sondages in-situ	9
3.4. Essais en laboratoire	11
4. Synthèse des investigations	11
4.1. Modèle géologique	11
4.1.1. Lithologie	11
4.1.2. Caractéristiques physiques des sols	12
4.2. Piézométrie	13
4.3. Inondabilité	13
5. Principes généraux de construction	13
5.1. Protection vis-à-vis du retrait / gonflement – Principes d'adaptation	13
5.2. Protection des ouvrages vis-à-vis de l'eau.....	14
5.3. Protection vis-à-vis du risque sismique	15
5.4. Protection vis-à-vis du risque cavité.....	15
6. Note informative – Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?	16
7. Observations majeures	17

1. Plans de situation

1.1. Extrait de carte IGN



1.2. Image aérienne



Source : Google Earth

2. Contexte de l'étude

2.1. Données générales

2.1.1. Généralités

Nom de l'opération : Vente d'un terrain à bâtir - Lotissement «Le Clos des Rosiers»—Lot n°13

Localisation / adresse : Le Petit Saint-Louis

Code postal / Commune : 72400 Cormes

Client et demandeur de la mission : Foncier Aménagement

2.1.2. Intervenants

Maître d'ouvrage : Foncier Aménagement

Architecte : Atelier Bleu d'archi

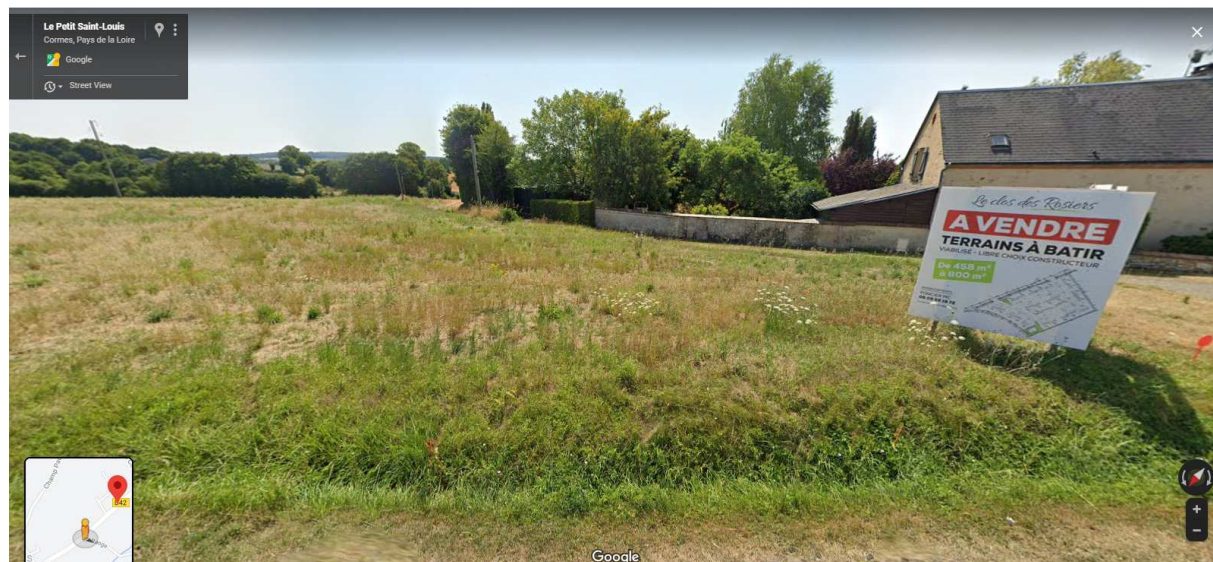
Géomètre expert : Cabinet LOISEAU

2.2. Description du site

2.2.1. Topographie, occupation du site et avoisinants

Le site concerné par les investigations présente une pente moyenne de 5% vers le Sud-est. La cote altimétrique du lotissement varie de 120 NGF en partie Nord le long du Petit Saint-Louis à 114 NGF en partie basse le long du ruisseau de Valmer.

Lors de notre intervention, le site était en friche. On notera la présence d'une ligne aérienne EDF qui traverse le lotissement dans l'axe Nord-Ouest / Sud-Est.



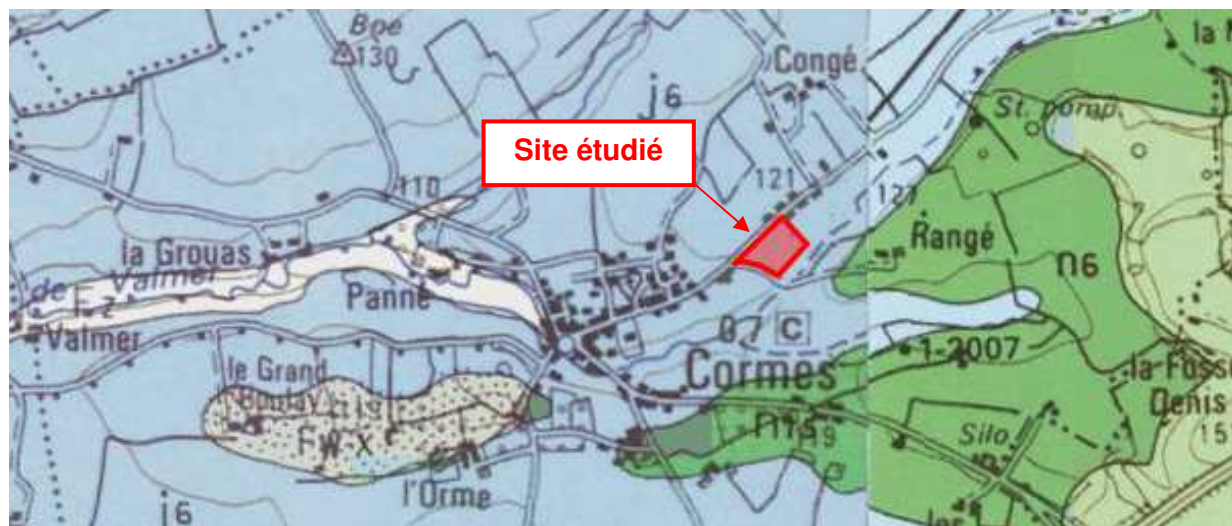
Source : Google Maps – Street View

L'emprise de la parcelle étudiée est libre de toute mitoyenneté.

2.2.2. Contexte géotechnique

D'après notre expérience locale et la carte géologique de La Ferté-Bernard à l'échelle 1/50000^e, le site serait constitué des formations suivantes de haut en bas, sous une faible épaisseur de terre végétale :

- Le Calcaire à Astarte, Sables de Cherré.

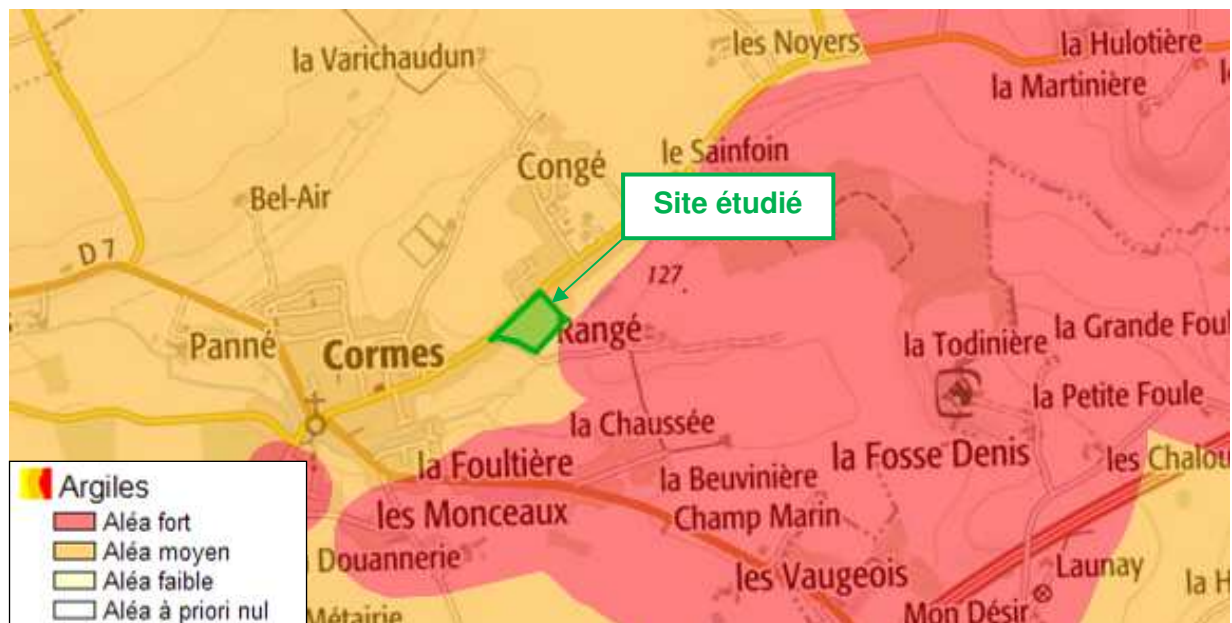


Source : Infoterre

2.2.3. Aléas géologiques et géotechniques

2.2.3.1. Aléa retrait-gonflement des sols

Selon les données du BRGM, le secteur d'étude se situe en **zone d'aléa moyen** vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des sols argileux.



Source : Infoterre

2.2.3.2. Aléa inondation

La carte des aléas inondation établie par le BRGM indique que le site est classé en **zone potentiellement sujette aux inondations de cave**.



Source : Infoterre

2.2.3.3. Aléa cavité

Selon le BRGM, aucune cavité naturelle n'est référencée sur la commune et ses alentours.

2.2.4. Contexte sismique

Les règles de classification et de construction parasismiques pour les bâtiments de classe dite « à risque normal » (décret n°2010-1255 du 22/10/2010 modifié par l'arrêté du 25/10/2012) sont applicables. Le site étudié est classé en zone de sismicité 1 (très faible).

L'analyse du risque de liquéfaction des sols n'est pas requise en zone de sismicité 1.

2.2.5. Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune (source georisques.gouv.fr)

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
72PREF19990108	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
72PREF20180041	09/06/2018	11/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
72PREF19850054	19/05/1985	19/05/1985	02/10/1985	18/10/1985
72PREF19830042	25/06/1983	26/06/1983	15/11/1983	18/11/1983

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
72PREF19940005	01/01/1991	31/12/1992	08/03/1994	24/03/1994
72PREF19910011	01/06/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991

2.3. Mission Ginger CEBTP

La mission de Ginger CEBTP est conforme au **contrat n° OLM2.K.0259**.

Il s'agit d'une mission d'Etude géotechnique préalable (G1), phases ES et PGC selon la norme AFNOR NF P 94-500 de novembre 2013 sur les missions d'ingénierie géotechnique et conformément à la LOI ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018.

L'étude géotechnique préalable mentionnée à l'article R. 112-6 du code de la construction et de l'habitation permet une première identification des risques géotechniques d'un site. Elle doit fournir un modèle géologique préliminaire et les principales caractéristiques d'un site ainsi que les principes généraux de construction pour se prémunir du risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Cette étude préalable comporte une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours. Elle est complétée si besoin, par un programme d'investigations spécifiques visant à établir les connaissances géologiques et géotechniques permettant de réduire, autant que possible, les incertitudes et risques géotechniques liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles sans préjudice des autres aléas géotechniques pouvant exister au droit du projet.

Il convient de rappeler que les aspects suivants ne font pas partie des missions G₁, mais font l'objet d'une mission G₂ à la charge du futur propriétaire.

L'étude géotechnique de conception prenant en compte l'implantation et les caractéristiques du futur bâtiment mentionnée à l'article R. 112-7 du code de la construction et de l'habitation, a pour objet de fixer les prescriptions constructives adaptées à la nature du sol et au projet de construction, en tenant compte des recommandations énoncées lors de l'étude géotechnique préalable et en réduisant au mieux les risques géotechniques identifiés et jugés importants, en particulier le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Elle s'appuie sur des données géotechniques pertinentes, si besoin après la réalisation d'un programme spécifique d'investigations géotechniques. Elle fournit un dossier de synthèse définissant techniquement les dispositions constructives à mettre en œuvre.

Une étude géotechnique de conception de type G2 (phase avant projet et phase projet) réalisée conformément aux exigences de la norme NF P 94-500 de novembre 2013 vaut présomption de conformité aux dispositions de l'article R. 112-6.

3. Investigations géotechniques

3.1. Identification de la parcelle

Adresse du terrain : Lotissement «Le Clos des Rosiers» - Le Petit Saint-Louis
72400 Cormes

Parcelle cadastrale : Parcelle OC n°28

Numéro du lot : 13

Surface de la parcelle : 477 m²

3.2. Implantation et nivellement

L'implantation des sondages figure sur le plan d'implantation présenté à la page suivante. Elle a été réalisée par Ginger CEBTP en fonction du projet.

Il sera donc question dans ce rapport de profondeurs comptées à partir du terrain « actuel » au moment de la campagne de reconnaissance du 17 septembre 2020.

3.3. Sondages, essais et mesures in situ

3.3.1. Sondages in-situ

Les investigations suivantes ont été réalisées :

Type de sondage	Quantité	Noms	Prof. / TN
Sondage à la tarière hélicoidale	3	T5	1.2 m ®
		T8	1.5 m
		T12	1.5 m
Essai au pénétromètre dynamique type DPSH-B Norme NF EN ISO 22476-2	2	P5	1.0 m ®
		P12	2.6 m ®

® : Profondeur atteinte au refus

Plan d'implantation des sondages



Les coupes de sondage et les pénétrogrammes sont présentés en annexe 2 où l'on trouvera en particulier les renseignements décrits ci-après :

- **Sondages à la tarière hélicoidale :**
 - coupe détaillée des sols,
- **Essais au pénétromètre dynamique type DPSH-B :**
 - Diagramme donnant la résistance dynamique qd en fonction de la profondeur et calculée selon la formule des Hollandais.

Nota : les feuilles de sondages peuvent également contenir des informations complémentaires dont les niveaux d'eau éventuels, les incidents de forage, etc...

3.4. Essais en laboratoire

Les essais suivants ont été réalisés :

Identification des sols	Nombre	Norme
Valeur au bleu du sol (VBS)	2	NF P94-068

4. Synthèse des investigations

4.1. Modèle géologique

4.1.1. Lithologie

A noter que la profondeur des formations est donnée par rapport au terrain naturel tel qu'il était au moment de la reconnaissance.

Sous une faible couverture de terre végétale limoneuse (formation n°0), la succession des horizons rencontrés est la suivante :

Formation n°1 : Limon calcaire

✓ *Caractéristiques descriptives :*

A partir de la surface sous une faible épaisseur de terre végétale ;
Jusqu'à : 0.2 à 0.6 m de profondeur environ ;
Nature : limon avec des cailloux calcaires ;
Couleur : marron, brun, marron clair.

✓ *Caractéristiques géotechniques :*

Résistance de pointe qd (MPa)	4 à 9
-------------------------------	-------

Formation n°2 : Calcaire

✓ *Caractéristiques descriptives :*

A partir de : 0.2 à 0.6 m de profondeur environ ;
Jusqu'à la profondeur d'arrêt du sondage à la tarière : 1.0 m et présumé au-delà ;
Nature : calcaire, calcaire sableux ;
Couleur : beige.

✓ *Caractéristiques géotechniques*

Résistance de pointe qd (MPa)	7 à >50 (refus)
-------------------------------	-----------------

Remarques :

- nous rappelons qu'il n'est pas toujours évident de distinguer les variations horizontales et/ou verticales éventuelles, inhérentes aux changements de faciès, compte tenu de la surface investiguée par rapport à celle concernée par le projet. De ce fait, les caractéristiques indiquées précédemment ont un caractère représentatif mais non absolu ;
- les essais de pénétration dynamique des sols étant des sondages dits « aveugles », les limites de couches sont interprétées ou extrapolées à partir des diagrammes et notamment des valeurs de compacité du sol. La nature des terrains et leur compacité devront, par conséquent, être confirmées lors des travaux.

4.1.2. Caractéristiques physiques des sols

Dans le tableau ci-dessous sont reportés les résultats des essais d'identification sur matériaux non rocheux :

Référence échantillon	Formation / type de sol	Prof. (m) échantillon	VBS
T5	n°2 – Calcaire beige	0.7 / 1.2	0.59
T12	n°2 – Calcaire beige	1.0 / 1.5	0.87

4.2. Piézométrie

Aucun niveau d'eau et aucune arrivée d'eau n'ont été relevés dans les sondages lors des investigations.

Il est à noter que le régime hydrogéologique peut varier en fonction de la saison et de la pluviométrie.

Par ailleurs, il peut exister des circulations d'eau anarchiques et/ou ponctuelles qui n'ont pas été détectées par les sondages.

Enfin, n'ayant pas d'informations sur les niveaux prévisibles des P.H.E., seule une mission complémentaire permettra de préciser cette altitude.

4.3. Inondabilité

Nous rappelons que la carte des aléas inondation établie par le BRGM indique que le site est classé en **zone potentiellement sujette aux inondations de cave**.

Des informations précises sur le risque réel d'inondation peuvent être fournies dans les documents d'urbanisme (P.L.U.) et dépendent des travaux de protection réalisés, donc susceptibles de varier dans le temps. S'agissant de données d'aménagement hydraulique et non de données hydrogéologiques, elles ne font pas partie de notre mission d'étude géotechnique.

5. Principes généraux de construction

5.1. Protection vis-à-vis du retrait / gonflement – Principes d'adaptation

Compte-tenu de ce qui a été indiqué dans les paragraphes précédents, l'exposition retenue au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols de la parcelle est **ALEA FAIBLE**.

L'application des règles constructives pour les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux n'est pas obligatoire pour un classement du site en aléa faible. Toutefois, **nous recommandons l'application de quelques règles constructives, à savoir :**

- Les fondations sont en béton armé.
- Les fondations sont ancrées de manière homogène, sans dissymétrie sur tout le pourtour du bâtiment, ceci vaut notamment pour les terrains en pente ou pour les bâtiments à sous-sol partiel.
- Les fondations sont coulées en continu et chaînées.
- Les constructions mitoyennes et fondées différemment ou exerçant des charges variables sur le sous-sol, sont désolidarisées l'une de l'autre par la mise en place

d'un joint de rupture d'une largeur suffisante sur toute la hauteur du bâtiment, y compris au niveau des fondations.

- La mise en oeuvre de chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle), ainsi que la pose de linteaux au-dessus des ouvertures permet de répondre à cette exigence.
- Les habitations n'ayant pas accès au réseau collectif d'assainissement réalisent un épandage en aval de la construction afin qu'aucune variation hygrométrique n'affecte le sol.
- Les apports d'eau provenant des terrains environnants telles que les eaux de ruissellement superficiel sont détournés aussi loin que possible de l'habitation en mettant en oeuvre un réseau de drainage.
- Les eaux de gouttières sont éloignées des pieds de façade, avec un exutoire en aval de la construction.
- Les réservoirs de collecte des eaux pluviales pour l'arrosage sont équipés d'un système empêchant le déversement des eaux de trop plein dans le sol proche de la construction.
- Le risque de rupture des canalisations enterrées drainant les eaux pluviales et les eaux usées est minimisé. L'utilisation de matériaux flexibles, avec des joints adaptés permet de répondre à cette exigence.
- Limiter les échanges thermiques en cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment). Les échanges thermiques à travers les parois sont limités pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. L'isolation des parois concernées permet de répondre à l'exigence de limitation des échanges thermiques.
- d'éloigner le bâti du champ d'action de la végétation. Il est recommandé une distance égale à une fois la hauteur de l'arbre adulte et égale à une fois et demi de la hauteur d'une haie.
- d'abattre les arbres gênants le plus en amont possible des travaux de construction.

Conformément à la législation, ce rapport fournit uniquement les prescriptions à mettre en œuvre dans le cadre de la prise en compte des phénomènes de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols dans les projets de construction d'habitation.

La définition des caractéristiques géomécaniques des terrains ainsi que les modes de fondation à mettre en œuvre dans le cadre de la construction du bâti devront faire l'objet d'une mission de conception géotechnique d'avant projet (G2) conformément à la NF P94-500. Cette mission est à la charge du propriétaire de la future habitation.

5.2. Protection des ouvrages vis-à-vis de l'eau

A ce stade des études, les caractéristiques de l'ouvrage n'étant pas connu, uniquement des prescriptions d'ordre général peuvent être données.

Il appartient aux concepteurs de s'assurer auprès des services compétents que le terrain n'est pas inondable.

Si le projet n'est pas enterré, les variations du niveau de la nappe n'auront à priori pas d'influence.

Si le projet présente un ou des niveaux enterrés, même si il n'a pas été rencontré d'eau dans les sondages au moment des investigations. Il sera cependant nécessaire de prévoir un système de drainage périphérique pour protéger les parties enterrées du projet. Il permettra de collecter les eaux et de les évacuer vers un exutoire adapté (cf. DTU 20.1).

Son dimensionnement fera l'objet d'une étude spécifique.

5.3. Protection vis-à-vis du risque sismique

Le site étudié est classé en zone de sismicité 1 (très faible). Aucune mesure constructive particulière n'est requise.

L'analyse du risque de liquéfaction des sols n'est pas requise en zone de sismicité 1.

5.4. Protection vis-à-vis du risque cavité

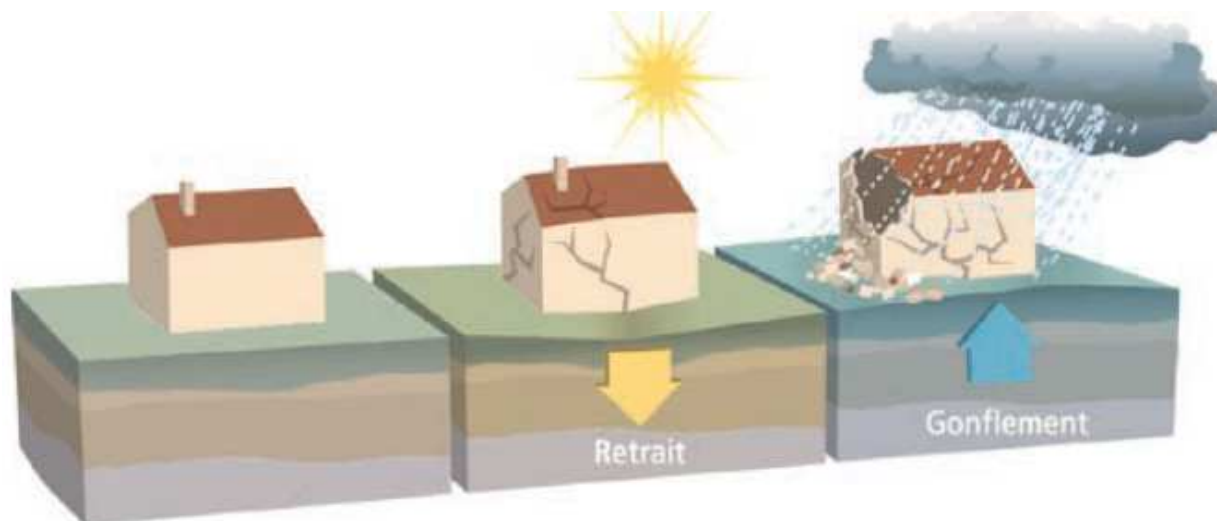
Selon les données du BRGM, il n'existe pas de cavités répertoriées autour de la parcelle étudiée. Aucune étude complémentaire n'est donc à prévoir afin d'affiner cet aléa.

6. Note informative – Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?

Cette partie fournit des éléments de compréhension des phénomènes de retrait-gonflement des argiles et des illustrations de présentation des solutions techniques (source : Ministère de l'écologie et du développement et de l'aménagement durables).

Pourquoi les sols gonflent et se rétractent ?

Les sols argileux présentent la particularité de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ces changements de consistance peuvent s'accompagner de variations de volume plus ou moins conséquentes. Les sols gonflent lorsque la teneur en eau augmente. Les sols se rétractent en période de sécheresse. Les sols peuvent être comparés à des éponges.

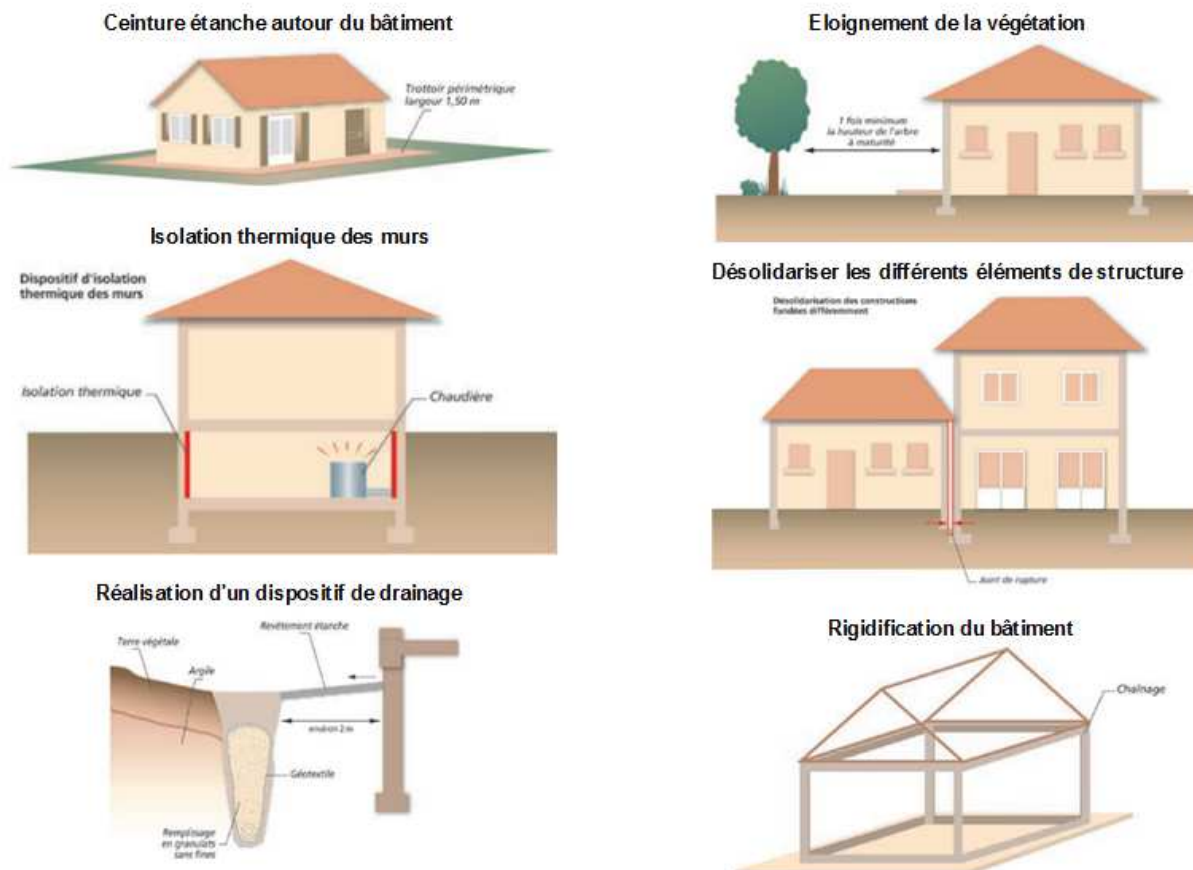


Quels désordres potentiels sur mon habitation ?

Les désordres les plus couramment rencontrés consistent en des fissurations souvent obliques suivant les discontinuités des éléments de maçonnerie. Ces fissurations passent quasi-systématiquement par les points faibles que constituent les ouvertures (fenêtres, porte, etc...) pouvant aller jusqu'à empêcher leurs ouverture/fermeture.



Illustrations de quelques prescriptions à mettre en œuvre afin de prévenir les désordres



7. Observations majeures

Les conclusions du présent rapport ne sont valables que sous réserve des conditions générales des missions géotechniques de l'Union Syndicale Géotechnique fournies en annexe 1 (norme NF P94-500 de novembre 2013).

ANNEXE 1 – NOTES GENERALES SUR LES MISSIONS GEOTECHNIQUES

- Classification des missions types d'ingénierie géotechnique,
- Schéma d'enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique.

Tableau 1 — Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.
ETAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1) Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases : <u>Phase Etude de Site (ES)</u> Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. — Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs. <u>Phase Principes Généraux de Construction (PGC)</u> Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).
ETAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2) Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases : <u>Phase Avant-projet (AVP)</u> Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques. <u>Phase Projet (PRO)</u> Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités. <u>Phase DCE / ACT</u> Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques. — Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel). — Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique (suite)

ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3) Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives : <u>Phase Etude</u> — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Etudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles). — Elaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi. <u>Phase Suivi</u> — Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Etude. — Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats). — Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4) Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives : <u>Phase Supervision de l'étude d'exécution</u> — Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils. <u>Phase Supervision du suivi d'exécution</u> — Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3). — donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO. DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5) Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant. — Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Etudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant. — Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

SONDAGE A LA TARIERE

T5

Dossier : **OLM2.KC127**

Localité : **Le Petit Saint-Louis - 72400 Cormes**

Chantier : **Vente d'un lot à bâtir - Lotissement "Le Clos des Rosiers"**

Client : **Foncier Aménagement**

Date début de forage : **17/09/2020**

Echelle : **1/20**

Date fin de forage : **17/09/2020**

Machine : **M252**

Profondeur de fin : **1.20m**

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Outil	Commentaires
0	0	Limon marron végétalisé en tête avec des cailloux calcaire	Aucune arrivée d'eau	Tarière hélicoïdale Ø63mm	
-0.60	0.60 m				
-1	1	Calcaire altéré beige			
-1.20	1.20 m				

EXGTE 3.22

Observation : Refus à 1.2 m de profondeur à la tarière

Dossier : **OLM2.KC127**

Localité : **Le Petit Saint-Louis - 72400 Cormes**

Chantier : **Vente d'un lot à bâtir - Lotissement "Le Clos des Rosiers"**

Client : **Foncier Aménagement**

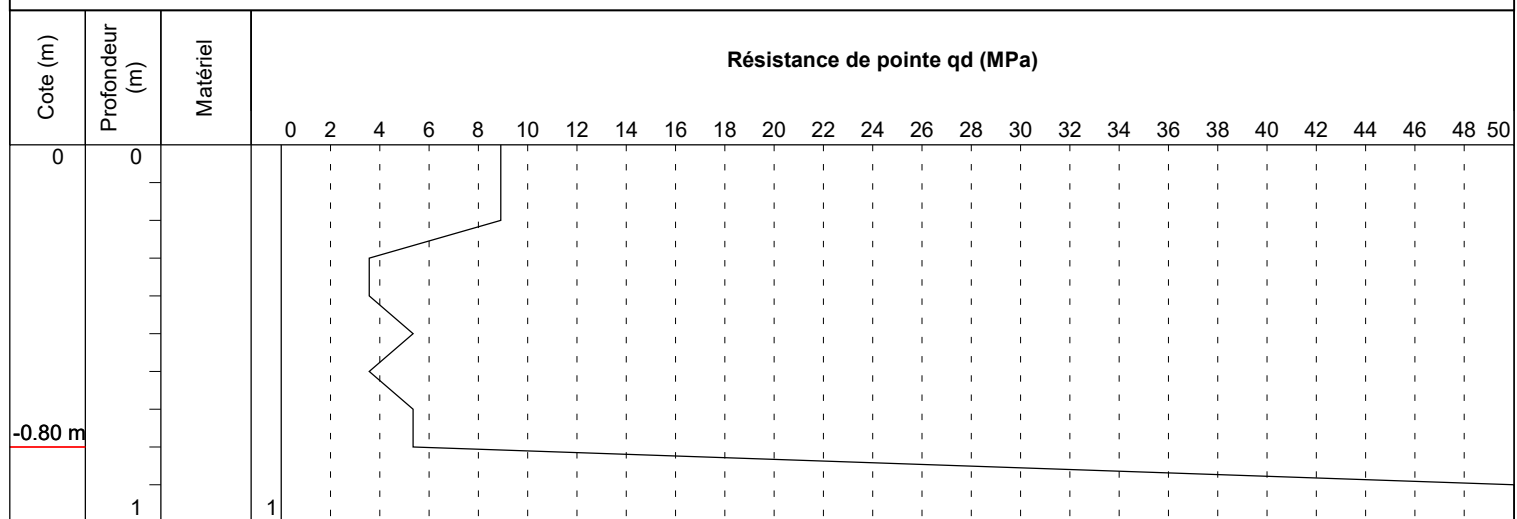
Date début de forage : **17/09/2020**

Echelle : **1/20**

Date fin de forage : **17/09/2020**

Machine : **M252**

Profondeur de fin : **1.00m**



EXGTE 3.22

Observation : Refus à 1.0 m de profondeur

Dossier : **OLM2.KC127**

Localité : **Le Petit Saint-Louis - 72400 Cormes**

Chantier : **Vente d'un lot à bâtir - Lotissement "Le Clos des Rosiers"**

Client : **Foncier Aménagement**

Date début de forage : **17/09/2020**

Echelle : **1/20**

Date fin de forage : **17/09/2020**

Machine : **M252**

Profondeur de fin : **1.50m**

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Outil	Commentaires
0	0	Limon marron végétalisé en tête avec des cailloux calcaire 0.20 m			
-0.20					
-1	1	Calcaire altéré beige	Aucune arrivée d'eau	Tarière hélicoïdale Ø63mm	
-1.50		1.50 m			

EXGTE 3.22

Observation :

Dossier : **OLM2.KC127**

Localité : **Le Petit Saint-Louis - 72400 Cormes**

Chantier : **Vente d'un lot à bâtir - Lotissement "Le Clos des Rosiers"**

Client : **Foncier Aménagement**

Date début de forage : **17/09/2020**

Echelle : **1/20**

Date fin de forage : **17/09/2020**

Machine : **M252**

Profondeur de fin : **1.50m**

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Niveau d'eau (m)	Outil	Commentaires
0	0	Limon marron brun végétalisé en tête avec des cailloux calcaire			
-0.30	0.30 m				
-1	1	Calcaire altéré beige	Aucune arrivée d'eau	Tarière hélicoïdale Ø63mm	
-1.50	1.50 m				

EXGTE 3.22

Observation :

Dossier : **OLM2.KC127**

Localité : **Le Petit Saint-Louis - 72400 Cormes**

Chantier : **Vente d'un lot à bâtir - Lotissement "Le Clos des Rosiers"**

Client : **Foncier Aménagement**

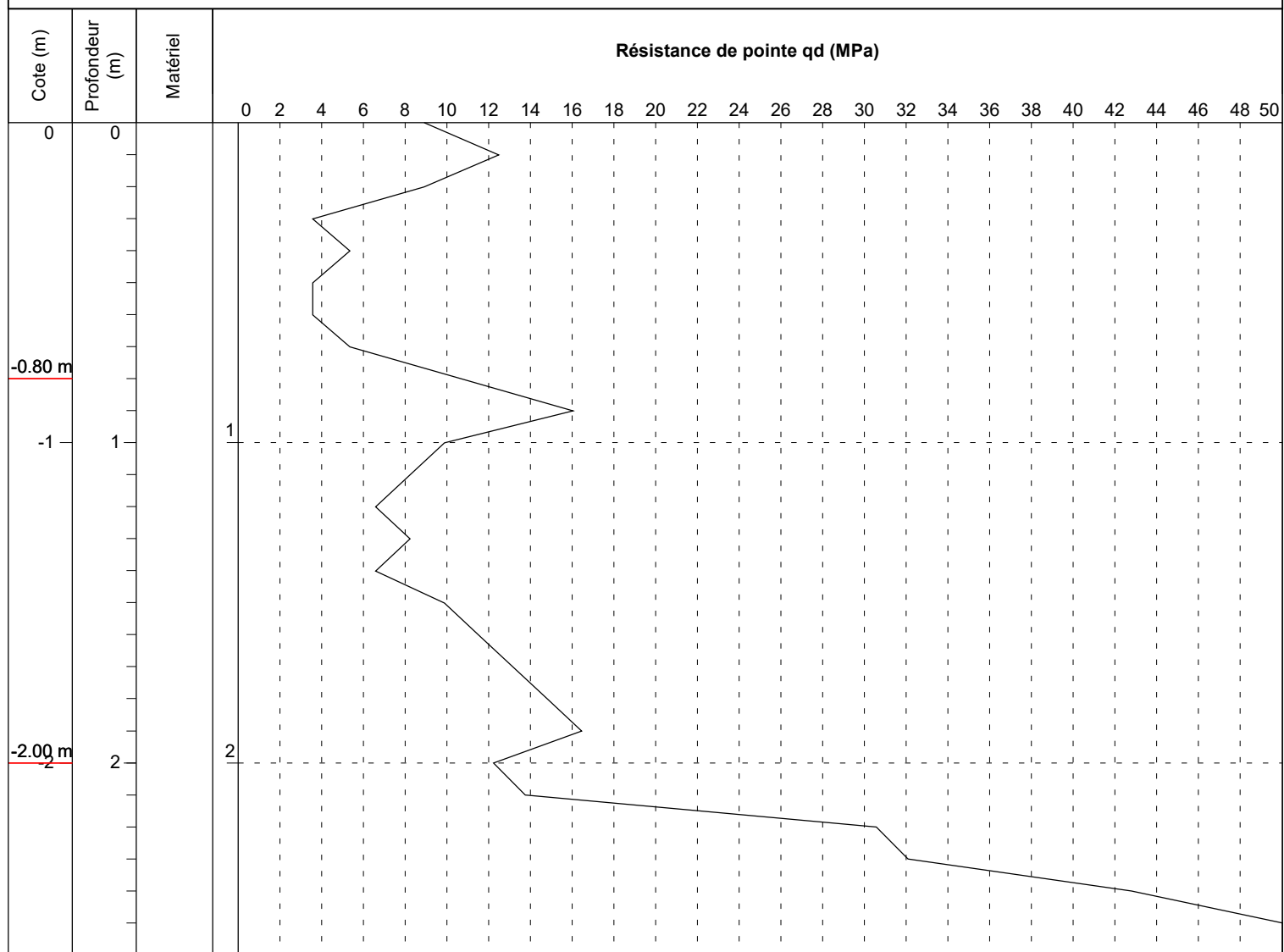
Date début de forage : **17/09/2020**

Echelle : **1/20**

Date fin de forage : **17/09/2020**

Machine : **M252**

Profondeur de fin : **2.60m**



EXGTÉ 3.22

Observation : Refus à 2.6 m de profondeur



LE RESEAU



La Réunion



Guyane



Martinique



Guadeloupe



Nouvelle
Calédonie



Polynésie



Maghreb

CONTACT

Agence du Mans

14 Rue de Vienne

72190 COULAINES

Tél. : +33 (0) 02.43.76.86.86

Fax. : +33 (0) 02.43.76.86.87

cebtp.lemans@groupeginger.com

www.ginger-cebtp.com